

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°7 du 28 mai 2019



Pluies du 21 au 27 mai :

Seuls de très rares postes enregistrent des pluies sur les 7 derniers jours : Igé (4 mm le 25) et Saint Andelain (8 mm le 25 également). Ailleurs, les cumuls ne dépassent pas les 1-2mm.

Les averses de cette fin de nuit ont apporté quelques mm supplémentaires (de 2 à 8 selon les postes)

Prévisions : après quelques averses possibles jusqu'à jeudi, le beau temps semble vouloir s'installer par la suite avec des températures élevées à partir de la fin de la semaine.

STADES VEGETATIFS

La remontée des températures a permis d'accélérer nettement à la pousse. Ce sont en moyenne 2 à 3 nouvelles feuilles qui sont apparues au cours des 7 derniers jours. En quelques jours, entre augmentation du volume foliaire et allongement des rameaux, le paysage viticole a radicalement changé. Avec la météo chaude et ensoleillée annoncée à partir de la fin de la semaine, le développement végétatif devrait à nouveau être soutenu. Les vignes les plus précoces atteignent désormais 11-12 feuilles étalées alors que les plus tardives sont encore à 5-6 feuilles étalées.

En moyenne, les stades oscillent entre 8 et 10 feuilles. Les parcelles les plus tardives sont encore à 5-6 feuilles étalées.

MILDIU

- Situation au vignoble

En plus des quelques symptômes déjà signalés dans le dernier bulletin, de nouvelles taches ont été observées dans les vignobles suivants :

- **Saône et Loire** : 1 parcelle avec une tache à Romanèche, 1 à la Chapelle de Guinchay, 3 à Jully les Buxy (Hors réseau) et 1 à Saules (TNT).

- **Côte d'Or** : 1 parcelle avec une tache à Nantoux, 1 parcelle avec une tache sur repiquage à Blagny (Hors réseau).

- **Jura** : 1 parcelle hors réseau dans le secteur d'Arbois.



Dans l'Yonne et dans la Nièvre, aucun symptôme n'a été détecté à ce jour.

- Etat des contaminations

. Les contaminations de début mai se sont maintenant toutes exprimées.

. Là où des contaminations ont pu se produire les 18-19 mai, l'incubation se termine tout juste.

Analyse de risque : le risque mildiou n'évolue pas. Les symptômes au vignoble restent rares et les conditions climatiques actuelles et à venir ne sont pas des plus favorables au champignon.

OÏDIUM

228 observations ont été réalisées sur le réseau BSV. Sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, la présence de l'oïdium est détectée dans 8% des parcelles avec des différences significatives entre départements.

% de parcelles touchées (réseau BSV)	Côte d'Or	Saône et Loire	Jura
	(60 parcelles observées)	(110 parcelles observées)	(18 parcelles observées)
	23%	6%	5%

Comme depuis le début des observations, le département de la Côte d'Or apparaît le plus concerné avec des symptômes relevés à la fois sur Pinot noir et Chardonnay. Par ailleurs, pour ces trois départements, on note une évolution du nombre de parcelles touchées ainsi qu'une progression de l'attaque dans les situations où le champignon avait été détecté très précocement (depuis fin avril-début mai). Si le pourcentage de feuilles touchées est souvent faible (1- 2%), quelques situations à historique oïdium et dans lesquelles la maladie est présente depuis près d'un mois, présentent des niveaux d'attaque importants (de 10 à 23 % de feuilles avec taches d'oïdium).

Dans la Nièvre une tache a été observée hors réseau sur chardonnay en coteaux Charitois.

Dans l'Yonne toujours aucun symptôme décelé à ce jour.

Dans les situations précoces, les inflorescences entrent dans leur période de forte sensibilité.

BLACK-ROT

Aucun symptôme de black-rot n'a encore été observé.

La période de grande sensibilité des grappes au black-rot qui débute à partir du stade floraison-nouaison n'est pas encore atteinte.

VERS DE GRAPPE

A l'exception de captures sporadiques enregistrées sur quelques postes de piégeage, les vols de tordeuses de 1^{ère} génération sont terminés. L'activité de vol a été particulièrement faible cette année et les conditions climatiques n'ont guère été favorables à la ponte. En situations précoces, les premiers glomérules vont commencer à être visibles et dans ces secteurs, les comptages pourront débiter dès la semaine prochaine.

Comptage : 100 inflorescences observées sur 20 cep (5 grappes appartenant si possible au même cep) choisis au hasard le long du parcours d'observation. Dénombrement des glomérules pour 100 inflorescences.

Seuil indicatif de risque : 50-60 glomérules pour 100 grappes. **Exceptionnellement, en cas de très faible charge, le seuil peut être réduit à 30 glomérules pour 100 grappes**

FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

Rappel : les arrêtés préfectoraux Flavescence dorée Saône et Loire, Côte d'Or, Yonne et Jura ainsi que l'arrêté régional Bois Noir sont consultables à l'adresse suivante :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

Après la Côte d'Or et la Saône et Loire, les premières larves de cicadelles de la Flavescence dorée ont également été notées dans le Jura dans le courant de la semaine dernière et dans la Nièvre hier.

Pour les secteurs concernés par la lutte obligatoire, un message réglementaire du SRAI sera prochainement édité.

Pour la pépinière, voici le lien du message réglementaire : [http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1 - Texte-reglementaire-declenchement-pepinieres-viticoles-2019_cle8199a7.pdf](http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/1_-_Texte-reglementaire-declenchement-pepinieres-viticoles-2019_cle8199a7.pdf).



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Prochain BSV : mardi 4 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

